

Avance à terme fixe

L'avance à terme fixe vous permet de financer les dépenses d'exploitation de votre entreprise. Le capital, la durée et le taux d'intérêt sont fixés à l'avance. A l'échéance, vous pouvez décider de rembourser intégralement ou de prolonger l'avance à terme fixe.

Vos besoins

Vous souhaitez financer vos dépenses d'exploitation.

Avantages

- Protection contre les fluctuations de taux
- Possibilité de calculer avec précision la charge d'intérêts
- Absence de commission trimestrielle
- Flexibilité grâce à des durées courtes

Taux d'intérêt

- Fixe (communiqué sur demande)
- Possibilité de réduire le taux d'intérêt via le dépôt de sûretés, sous la forme d'un dépôt-titres par exemple

Conditions

- Durée: 1 à 12 mois
- Débit des intérêts: à l'échéance (pour une durée de 1 à 3 mois) ou trimestriellement (pour une durée comprise entre 4 et 12 mois)
- Montant minimum: 200 000 CHF (ou équivalent en monnaie étrangère)
- Pas de montant maximum
- Dénonciation anticipée impossible

Remarque

Produit proposé en francs suisses et dans toutes les monnaies étrangères courantes.

Plus d'informations

www.cler.ch/financement